

## Une partie des dettes des entreprises pourraient être annulées ou étalées

« Bercy envisage d'annuler une partie de la dette des entreprises », titre **Les Echos** qui fait sa Une sur la proposition jugée choc de Bercy. Bruno Le Maire prend les devants alors que de premiers signes inquiétants interviennent sur le front des défaillances, observe le quotidien. Il a avancé une nouvelle arme : que les entreprises viables puissent, « au cas par cas », annuler une partie de leur dette, qu'elle soit privée ou contractée auprès de l'État. Sans plus de détail à ce stade, le ministre a indiqué qu'il proposerait « d'ici quelques semaines un dispositif de concertation et de conciliation qui doit permettre pour toutes les entreprises qui sont en train d'arriver face à ce mur de la dette de leur proposer une solution sur mesure ». Selon le quotidien, il ne s'agirait pas nécessairement d'un nouveau dispositif, mais d'amplifier le rôle d'une structure existante, les **Codefi**. « A peine une centaine d'entreprises y ont eu recours ces derniers mois pour moins de 100 millions d'euros de dettes restructurées », explique un excellent connaisseur de ces procédures. Toute la difficulté est d'identifier les entreprises qui pourraient légitimement avoir droit à ce genre d'annulation de dette. « Les difficultés portent sur les TPE, qui forment une sorte d'angle mort : la Banque de France ne les connaît pas individuellement, et les Codefi, présidés par le préfet, se concentrent habituellement sur les PME locales, qui ont un impact sur l'emploi », souligne une source. Les dispositifs existants comme les Codefi « peuvent répondre à l'enjeu de traiter efficacement les dossiers en sortie de crise », réagit la FBF, « dans ce contexte, il est normal que les banques fassent partie des discussions et travaillent avec Bercy pour étudier les solutions qui peuvent être envisagées. Chaque situation étant différente, la mise en place de critères automatiques ou de règles automatiques de traitement ne sont pas nécessairement la solution adéquate ». (**Les Echos, p.27**)

« Une décision qui pose beaucoup de questions », titre également **Les Echos**, jugeant important le risque d'aléa moral en cas d'annulation de dette des entreprises mais aussi d'inégalité de traitements entre concurrents et d'effets d'aubaine lors de la prochaine crise. C'est presque une boîte de Pandore que Bercy ouvrira peut-être, observe le quotidien, qui se demande qui analysera la situation des entreprises concernées. (**Les Echos, p.27**)